

Les crédits

aujourd'hui. Nous résoudrons tous ensemble les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présenteront.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je voudrais simplement revenir sur l'amendement proposé par le chef suppléant de l'opposition. Nous y voyons certes une utile contribution au débat et à la discussion de questions dont nous sommes saisis. L'amendement soulève des questions dont nous voudrions tous discuter à d'autres moments.

Je dirais toutefois que la motion semble porter sur une question distincte.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il s'agit de poser des questions ou de faire des observations au sujet de l'intervention du député qui vient de parler. Est-ce ce que vous voulez faire?

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Non.

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt mon collègue qui compte évidemment des réalisations remarquables dans l'histoire actuelle de nos affaires constitutionnelles, quand on songe surtout au comité qu'il a présidé.

J'ai trouvé particulièrement intéressante sa réponse à la dernière question quand il a dit penser que nous devrions attendre que le Comité Beaudoin-Edwards dépose son rapport pour voir ce qu'il propose.

La population canadienne me semble réclamer une participation publique à l'élaboration d'une nouvelle constitution. Je voudrais demander à mon collègue s'il pense que le Comité Beaudoin-Edwards va effectivement appliquer la méthode et la démarche qui nous permettra d'obtenir cette participation publique à l'établissement d'une nouvelle constitution que nous souhaitons tous pour nous donner un Canada fort et uni?

M. Charest: Monsieur le Président, je remercie le ministre d'État chargé de l'Habitation d'avoir posé cette question importante.

D'après moi — il est très clair que c'est l'opinion du gouvernement —, le Comité Beaudoin-Edwards, qui est chargé d'étudier la formule de modification et qui fait appel à des représentants de tous les partis à la Chambre, ne peut éluder la question de la participation du public.

Cette question est apparue très nettement dans les témoignages que ce comité a entendus jusqu'à maintenant et elle est vraiment au cœur du débat d'aujourd'hui. En toute logique, si le comité se penche sur la question aujourd'hui, comment peut-on tirer des conclusions à la Chambre, qui a elle-même chargé un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes d'étudier la question?

Ce que j'ai à dire au sujet des propositions présentées par mes collègues du Nouveau Parti démocratique ou du Parti libéral du Canada — nous ne sommes pas en train de dire que nous n'approuvons pas leur contenu —, c'est que, si nous avons pris un engagement envers un processus pour que des collègues se penchent sur cette question et tentent de la résoudre, nous ne pouvons tirer des conclusions à ce moment-ci.

C'est une question de logique et de bon sens. Entretiens, cela signifie que nous devons tous nous acquitter de nos propres responsabilités. Par exemple, il y a au sein du gouvernement des fonctionnaires qui font ce qu'ils ont à faire, c'est-à-dire examiner diverses possibilités.

Il y a le Comité Beaudoin-Edwards qui étudie la formule de modification ainsi que la Commission Spicer qui discute avec les Canadiens. Au sein du Parti progressiste conservateur du Canada, on tient de vastes consultations en vue d'inscrire cette question à l'ordre du jour de notre assemblée générale qui aura lieu en août prochain. Nous étudions cette question à quatre niveaux de ce côté-ci de la Chambre, monsieur le Président. Les députés d'en face devraient en faire autant.

Le président suppléant (M. DeBlois): La période des questions et observations est maintenant terminée. Je suis disposé à entendre une brève observation sur l'amendement de l'opposition.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président. Pardonnez-moi, mais je ne m'étais pas rendu compte que nous en étions toujours à la période réservée aux observations. Je serai bref.

Je répète, l'amendement proposé par le chef adjoint du Parti libéral apporte une contribution utile à ce débat, en ce qui concerne les questions dont nous sommes saisis.

Cependant, je crois que la motion qui a été présentée à la Chambre porte sur le processus de discussions entourant la Constitution et non sur les questions de fond comme le résultat possible et la nature de ces discussions.